



### **Une réflexion autour de la question du sport de haut niveau**

A plusieurs reprises ces dernières semaines, Bordeaux Métropole a été interpellé sur le soutien public au sport de haut niveau dans l'agglomération.

Il convient de rappeler que Bordeaux Métropole n'a pas la compétence ad hoc pour soutenir les clubs en fonctionnement. C'est donc avec constance qu'elle refuse systématiquement les demandes qui peuvent lui être adressées.

Par ailleurs, le soutien public au sport de haut niveau et au sport professionnel répond à des dispositions législatives et réglementaires qui encadrent strictement le soutien des collectivités locales.

Pour autant, l'ensemble des acteurs a conscience qu'il manque aujourd'hui une stratégie partagée pour permettre au territoire d'avoir des filières structurées de pratiques sportives de haut niveau permettant aux jeunes talents de continuer leur progression dans la métropole.

Cette problématique n'est pas nouvelle. La Communauté urbaine puis Bordeaux Métropole n'ont pas, à l'origine, la compétence « sport », compétence partagée entre les communes, le Département et la Région. La Métropole a, au fil du temps, élargi le champ de ses interventions principalement en investissement avec l'aide à la construction du Stade Matmut Atlantique, l'adoption des Règlements d'Intervention « Sport », le « Plan Piscines », le transfert au 1er janvier 2017 de grands équipements sportifs d'intérêt métropolitain ou encore la prise de compétence partielle sur le soutien aux investissements relatifs aux centres de formations et d'entraînement des clubs professionnels. Ce transfert de compétence partielle avait nécessité en 2017, des délibérations concomitantes des 28 communes.

Seules les candidatures et l'organisation des grands événements sportifs nationaux ou internationaux mobilisent des crédits de fonctionnement ; ces événements représentant un impact substantiel en termes de rayonnement et d'attractivité de notre territoire, et générant des retombées économiques directes et indirectes sur les acteurs locaux.

Cette réflexion a été partagée avec le maire de Bordeaux qui a saisi le président de Bordeaux Métropole sur ce sujet il y a quelques mois.

Alain Anziani lui a indiqué sa volonté d'engager une réflexion pour étudier les contours éventuels d'une évolution des interventions de la métropole en tenant compte des perspectives financières en fonctionnement et en investissement.

La sollicitation de 12 clubs métropolitains sollicitant une rencontre s'inscrit donc dans la continuité de ces réflexions.

Sur ce sujet complexe, Bordeaux Métropole souhaite privilégier un travail de fond associant l'ensemble des acteurs pour éventuellement proposer un dispositif adapté à la situation du sport de haut niveau.

Les services métropolitains sont aujourd'hui pleinement mobilisés pour la réussite des grands événements sportifs que le territoire va accueillir dans les prochaines semaines. A la demande du président de Bordeaux Métropole, ils commenceront les premières consultations formelles à partir de septembre 2023.

Contacts presse :

Virginie Bougant – 06 27 52 48 69

[vi.bougant@bordeaux-metropole.fr](mailto:vi.bougant@bordeaux-metropole.fr)

Benoît Javot - 05 56 99 85 59 - 06 32 55 15 80

[b.javot@bordeaux-metropole.fr](mailto:b.javot@bordeaux-metropole.fr)

Mathieu Dargent – 06 33 52 00 83

[m.dargent@bordeaux-metropole.fr](mailto:m.dargent@bordeaux-metropole.fr)